

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O-ouvert sous conditions, C-ouvert, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

Substance extraite:
 A-Argent, B-Sable de silice, C-Calcium, D-Pierre d'ampersonnelle, E-Minerais de silice, G-Or, H-Indium, I-Tungstène, J-Pierre concassée, K-Plomb, L-Plomb et minerais, M-Moraine, N-Terre noire, O-Orpèbre, P-Pierre concassée, Q-Asbeste, R-Plomb et minerais, S-Sable, T-Toute

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure:
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel
 Périmètre urbanisé
 Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel à la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole et le gaz naturel
 Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure:
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

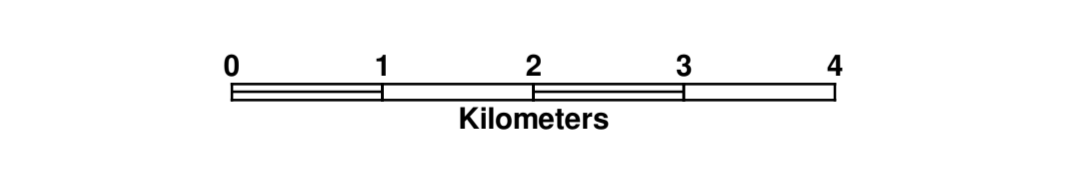
Entente Première Nation Abitibiwinni:
 Entente Pitagoran

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
 Nissanan de Bétiampite, Essipik, Mashkewishah, Nutsahkuan

Frontières:
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 24°02' orient avec une variation annuelle déclinatoire de 6,5".
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 19



AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

